

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 15 Juillet 2024

D2024-64

Décision modificative N°2

Rapporteur : Annick GUYON

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	19	22
Vote POUR	22	
Vote CONTRE	0	
Abstention	0	
Date de la Convocation : 9 Juillet 2024		

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

Présents : Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Marina BROSETTE, Céline CARREIRO, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Coralie SANGOY, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT.

Absents : Valentin CARRERAS (pouvoir à Michel BERTHET), Ludovic MORAND (Pouvoir à Julien STOYE), Cyrille BOUCHY (pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER), Ludivine DE OLIVEIRA LEONES.

- Vu La délibération adoptant le budget 2024 ;
- Considérant qu'il y a lieu d'adopter une décision modificative pour prendre en compte les éléments suivants :
 - Besoin de crédits supplémentaires à l'article 673 en dépenses de fonctionnement pour la régularisation d'erreurs de facturations émises en 2023 : besoin de 500€

Section de fonctionnement : Virement de crédit

DEPENSES

Opération	Article	Augmentation	Diminution	Total
	60612		500	
	673	500		
Total		500	500	500

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la décision modificative N° 2
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération

Le secrétaire de séance
Céline CARREIRO

Le Maire
Michel BERTHET



Acte contresigné le 17 juillet 2024
Le Maire,

Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 17 juillet.....
Acte affiché le